CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Assemblée régulière du 30 mars 2015

PROCÈS-VERBAL

Quatrième assemblée régulière de l'année 2015 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 30 mars 2015 à 18 h 30 au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Francis-Olivier Angenot	Trésorier
Mme Nathalie Arsenault	Administratrice
M. Simon Domingue	Administrateur
M. Louis Dumoulin	Président
Mme Pauline Guyomard	Administratrice
Mme Karine Hardy	Secrétaire
Mme Marie-Hélène Maltais	Administratrice

Membre sans droit de vote :

Mme Anne Guérette	Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Fabien Abitbol	Administrateur
M. Michel Hallé	Vice-président
Mme Laurie Vallières	Administratrice

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Caroline Houde	Coordonnatrice-urbaniste, Arrondissement de La Cité-Limoilou
Mme Marie Lagier	Conseillère en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-Limoilou
Mme Andrée-Anne Leclerc-Hamel	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, treize (13) citoyennes et citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

15-04-01	18 h 30	**Ouverture de l'assemblée**
15-04-02	18 h 32	**Lecture, adoption de l'ordre du jour et nomination d'un président d'assemblée**
15-04-03	18 h 40	**Documents, lettres et propositions à adopter**
15-04-04	19 h	**Consultation publique concernant un projet de modification à la réglementation d'urbanisme - R.C.A.1V.Q. 237 : modification aux plans de construction du projet Tandem (îlot Irving)**
15-04-05	20 h	**Suivi des projets, comités et dossiers en cours**
15-04-06	20 h 15	**Période de la conseillère municipale**
15-04-07	20 h 25	**Période du public**
15-04-08	20 h 35	**Trésorerie**
15-04-09	20 h 40	**Information et correspondance**
15-04-10	20 h 50	**Divers**
15-04-11	20 h 55	**Levée de l'assemblée**

15-04-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Louis Dumoulin ouvre l'assemblée à 18 h 30.

15-04-02 LECTURE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET NOMINATION S'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Il est proposé d'ajouter le sous-point « Demande à l'Arrondissement pour inviter un urbaniste à faire une présentation sur le dossier de l'hôtellerie » au point « Documents, lettres et propositions à adopter ».

SUR PROPOSITION DE MME NATHALIE ARSENAULT DÛMENT APPUYÉE PAR MME KARINE HARDY, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour du 30 mars 2015, tel que modifié, et de nommer Mme Marie Lagier à titre de présidente d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

15-04-03 DOCUMENTS, LETTRES ET PROPOSITIONS À ADOPTER

- **Adoption du rapport annuel :**

Résolution CA-15-31
Concernant l'adoption du rapport annuel 2014

SUR PROPOSITION DE MME KARINE HARDY DÛMENT APPUYÉE PAR MME NATHALIE ARSENAULT, IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2014 du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

- **Lettre à Place Québec / Industrielle Alliance concernant l'église Saint-Jean-Baptiste :** Ce sous-point est reporté à une prochaine assemblée régulière.

- **Propositions concernant la Table de concertation vélo :** Lors de la rencontre, les participants ont décidé de soumettre deux propositions communes. La première proposition concerne la création de la table de concertation vélo des conseils de quartier de la Ville de Québec. Les membres conviennent d'adopter la proposition. La deuxième proposition concerne une demande que les conseils de quartier soient consultés sur la révision du Plan directeur du réseau cyclable et que cette consultation se fasse via la « Table de concertation vélo des conseils de quartier ». L'adoption de la deuxième proposition est reportée à une prochaine assemblée, car la formulation est en contradiction avec une autre demande que le conseil de quartier a transmise à la Ville précédemment sur ce sujet.

Résolution CA-15-32
Concernant la création de la table de concertation vélo des conseils de quartier de la Ville de Québec

SUR PROPOSITION DE MME NATHALIE ARSENAULT DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU d'adopter la proposition pour la création de la Table de concertation vélo, telle que présentée (voir proposition en annexe).

Adoptée à l'unanimité

- **Demande à l'Arrondissement pour inviter un ou une urbaniste à faire une présentation sur le dossier de l'hôtellerie**

Résolution CA-15-33
Concernant la demande à l'Arrondissement pour inviter un ou une urbaniste à faire une présentation sur le dossier de l'hôtellerie

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARIE-HÉLÈNE MALTAIS, IL EST RÉSOLU de faire une demande à l'Arrondissement pour inviter un urbaniste à faire une présentation sur le dossier de l'hôtellerie.

Adoptée à l'unanimité

Mme Marie Lagier demande à M. Dumoulin de lui fournir les détails de la présentation souhaitée.

15-04-04 CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UN PROJET DE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – R.C.A.1V.Q. 237 : MODIFICATION AUX PLANS DE CONSTRUCTION DU PROJET TANDEM (ÎLOT IRVING) :

- **Présentation du cheminement d'une demande de modification à la règlementation d'urbanisme et du déroulement de la consultation publique par Mme Marie Lagier, conseillère en consultations publiques à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou**

Voir le rapport de consultation publique en annexe.

- **Présentation du projet de modification par Mme Caroline Houde, coordonnatrice-urbaniste à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou**

Voir le rapport de consultation publique en annexe.

- **Questions et commentaires du public**

Voir le rapport de consultation publique en annexe.

- **Questions et commentaires du conseil de quartier**

Voir le rapport de consultation publique en annexe.

- **Recommandation du conseil de quartier**

<u>Résolution CA-15-34</u>
Concernant le projet de modification R.C.A.1V.Q.237 (modifications aux plans de construction du projet Tandem - Îlot Irving)

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT, IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou, l'option1, soit d'approuver le projet de règlement sans modification. Toutefois, le conseil de quartier adresse les demandes suivantes au requérant :

- Augmenter le nombre de cases mises à la disposition de la population de façon à maintenir la proportion d'environ 40 % de cases accessibles au public;
- Favoriser le transport durable dans le quartier par des mesures incitatives auprès des résidants et des commerçants de l'immeuble;
- Compenser les inconvénients et irritants vécus par les résidants touchés par les travaux.

Adoptée à la majorité (5 votes en faveur de l'option 1; 1 vote en faveur de l'option 2; 1 abstention).

15-04-05 SUIVI DES PROJETS, COMITÉS ET DOSSIERS EN COURS

- **Projet conférences : prochaines conférences :** La dernière conférence a eu lieu jeudi le 26 mars 2015. Celle-ci était composée de cinq présentations : Mme Lynda Cloutier, ancienne conseillère municipale, a traité du contingentement des Bed and Breakfast, Mme Marie-Ève Duchesne du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a traité du logement dans le quartier, des coopératives d'habitation et de la cohabitation des différentes fonctions, M. Louis Germain du Comité de citoyens du Vieux-Québec a traité de la transformation de la structure résidentielle du Vieux-Québec, Mme Laurie Vallières a présenté une cartographie des petits hôtels et B&B, légaux et illégaux et Mme Émilie Tétu, de la Fondation Rues principales, a traité des enjeux liés au tourisme.

- **Projet conférences : modification au programme de conférences et au budget :** La conférence sur la mixité sociale a été remplacée par deux conférences sur le thème du tourisme. À la place de l'organisme Craque-Bitume, la conférence sur le thème de l'environnement sera présentée par M. Michel Beaulieu. La conférence de mars sur les graffitis sera reportée en mai. Il reste 437,17 $ du budget adopté. Le paiement pour honoraire à Craque-Bitume sera remplacé par un dédommagement de déplacement pour le conférencier du mois de mai. Les dépenses relatives à la location de salle et de publicité de la conférence du mois d'avril sont reportées pour celle du mois de mai. Il restera 33,09 $ au budget.

Résolution CA-15-35
Concernant les modifications au programme et au budget du projet-conférences

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME KARINE HARDY, IL EST RÉSOLU d'adopter les modifications au programme et au budget du projet conférences.

Adoptée à l'unanimité

- **Projet graffitis et embellissement : modification du budget :** La vitrine du commerce Bégin est à l'abandon depuis longtemps. Mme Marie-Hélène Maltais propose d'accorder 200 $ à un projet améliorant l'esthétique de cette vitrine. L'idée est d'utiliser cette vitrine pour promouvoir la vision du quartier du conseil de quartier. Ce projet serait participatif. M. Louis Dumoulin propose que M. Simon Domingue présente ce projet à la SDC et qu'une décision soit prise à ce sujet lors de la prochaine assemblée régulière.

- **Dépôt d'une candidature conjointe du Comité du patrimoine et du conseil de quartier aux Prix patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches pour le guide d'autovisite :**

Résolution CA-15-36
Concernant le dépôt d'une candidature conjointe du Comité du patrimoine et du conseil de quartier aux Prix patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches pour le guide d'autovisite

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARIE-HÉLÈNE MALTAIS, IL EST RÉSOLU d'autoriser le dépôt d'une candidature conjointe du Comité du patrimoine et du conseil de quartier aux Prix patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches pour le guide d'autovisite.

Adoptée à l'unanimité

15-04-06 PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Étant donné l'heure avancée, ce sujet est reporté à la prochaine assemblée.

15-04-07 PÉRIODE DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention.

15-04-08 TRÉSORERIE

- **Paiement de la secrétaire de rédaction :** Ce point est reporté à la prochaine assemblée régulière.

- **Autres dépenses et paiements à autoriser :**

Aucune dépense ou paiement à autoriser.

- **État des revenus et des dépenses et solde bancaire :**

Ce point est reporté à la prochaine assemblée régulière.

15-04-09 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

Information

- Rencontre publique d'information sur les changements dans la collecte des matières résiduelles : mardi 31 mars à 19 h, au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470 rue Saint-Jean.

- Demandes de dérogations mineures : l'avis public a été transmis aux membres, concernant deux propriétés situées dans le quartier Saint-Jean-Baptiste.

- Informations par le président : aucune information.

Correspondance reçue :

- 2015-03-11 Comité populaire SJB - Invitation à organiser une Promenade de Jane dans SJB
- 2015-03-11 Saisons du design urbain - Entre flexibilité et contrainte… où se situe la réglementation d'urbanisme
- 2015-03-11 ZIP QCH Rencontre d'information et d'échange sur la qualité de l'eau et la baignade dans le Saint-Laurent
- 2015-03-13 Ville de Québec - Réponse au CQ St-Jean-Baptiste - Intervention parc Scott
- 2015-03-16 Comité populaire SJB - Faciliter le développement de logements sociaux à Québec
- 2015-03-18 Ville de Québec - Changements dans la collecte des matières résiduelles
- 2015-03-23 Ville de Québec - Réponse résolution CA-15-08 – consultation sur les projets de réaménagements de rues
- 2015-03-26 Cabinet de l'opposition - Avis de proposition 2220
- 2015-03-30 CQ Montcalm - appui - terres Soeurs de la Charité

Correspondance transmise :
- 2015-03-27 CQSJB Lettre mise en lumière site Saint-Matthew

15-04-10 DIVERS

Aucun sujet.

15-04-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT DÛMENT APPUYÉE PAR MME PAULINE GUYOMARD, IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité

(Signé)	(Signé)
_____	_____
M. Louis Dumoulin Président	Mme Karine Hardy Secrétaire

Annexe 1 *Proposition pour la création de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec*

Annexe 2 *Rapport de consultation publique concernant le projet de modification R.C.A.1V.Q.237 (modifications aux plans de construction du projet Tandem - Îlot Irving)*

Proposition concernant la création de la table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec

Le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste de la ville de Québec, appuie la création et participe à la « Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec ».

1. La table de concertation vélo de la ville de Québec est un comité ad hoc de représentants désignés de conseils de quartier pour discuter de leurs besoins en matière de déplacements à vélo dans la ville de Québec.

2. La table de concertation est l'expression par les conseils de quartier de l'orientation qui avait été proposée dans le Plan Directeur du réseau cyclable de 2008 mais qui n'avait pas été mis en place par la ville.

3. Le but de ces discussions est de dégager des besoins dont la formulation fait consensus et ainsi envoyer un message plus clair et plus fort aux élus et à l'administration municipale entre autre dans le cadre de la révision du Plan Directeur du réseau cyclable.

4. La table de concertation n'est pas une nouvelle instance décisionnelle qui va voter sur des propositions présentées à la ville. Les seules propositions votées sont des propositions relatives à son fonctionnement interne, par exemple : l'adoption d'ordre du jour, de comptes rendus, d'invitations de représentants de la ville, de groupes ou d'experts, et la nomination du président et secrétaire d'assemblée.

5. Les propositions de fonctionnement sont votées sur la base d'un vote par conseil de quartier, mais les conseils de quartier peuvent désigner plus d'un représentant à la table de concertation. Le nombre de représentants présent à une rencontre par conseil de quartier est limité à trois pour ne pas alourdir et déséquilibrer les débats.

6. Les propositions de formulation de besoins et ou de solutions sont discutées à la table pour trouver une formulation qui fasse le plus grand consensus possible. Ces propositions sont ensuite soumises par les représentants à leurs conseils de quartier respectifs pour être appuyées ou non. Ainsi, pour une proposition donnée, la liste des conseils de quartier appuyant celle-ci sera soumise à la ville. Le fait qu'une proposition ne soit pas appuyée par un conseil de quartier ne signifie pas que celui-ci est contre la proposition, cela peut être seulement parce que cette proposition identifie des besoins ou solutions locales qui sont appropriés à certains quartiers et pas au sien.

7. Le représentant de la table de concertation est monsieur Martial Van Neste qui agit comme président. Son mandat pourra être révisé en tout temps par un vote majoritaire des représentants des conseils de quartier.

VILLE DE QUÉBEC
Arrondissement de La Cité-Limoilou

DIVISION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DU SOUTIEN ADMINISTRATIF
Rapport de demande d'opinion (RRVQ chapitre P-4)
Rapport d'une assemblée publique de consultation
(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste **Numéro de dossier : A1GT2015-038**

1. Événement, date et lieu	**2. Origine**	**3. Objet**
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 ☒ Consultation RRVQ chapitre P-4 ☐ Tenue le 30 mars 2015, à 19 h au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, 470, rue Saint-Jean.	Conseil municipal ☐ Comité exécutif ☐ Conseil d'arrondissement ☒ Mandat Direction générale ☐	Modification du Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'approbation de plans de construction et l'occupation d'un bâtiment sur le territoire formé du lot numéro 5 412 641 du cadastre du Québec » R.C.A.1V.Q. 237 (190, rue Saint-Jean, quartier Saint-Jean-Baptiste - ancien site Irving)

4. Présences

Membres avec droit de vote : M. Francis-Olivier Angenot, Mme Nathalie Arsenault, M. Simon Domingue, M. Louis Dumoulin, Mme Pauline Guyomard, Mme Karine Hardy et Mme Marie-Hélène Maltais.

Membre sans droit de vote : Mme Anne Guérette, conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

Personne-ressource : Mme Caroline Houde, coordonnatrice-urbaniste, Arrondissement de La-Cité-Limoilou.

Animation et préparation du rapport : Mme Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de La-Cité-Limoilou.

5. Information présentée

- Rappel du cheminement d'une demande de modification à la règlementation d'urbanisme et du processus de consultation selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le *Règlement sur la politique de consultation publique*.
- Présentation des moyens d'information utilisés, du déroulement de la consultation publique et des étapes subséquentes à la consultation publique.
- Mention que le règlement R.C.A.1V.Q.237 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire, ainsi que la carte des zones concernée et contiguës sont disponibles pour le public.
- La fiche d'analyse et le projet de règlement ont été mis à la disposition des membres du conseil d'administration et des résidants sept jours avant la consultation publique. Des copies papier de la fiche d'analyse ont été remises aux personnes présentes dans la salle. Des copies complètes du projet de règlement sont disponibles pour le public.
- Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q.237.

6. Recommandation spécifique du mandaté

À la majorité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou, d'approuver le projet de règlement sans modification. Toutefois, le conseil de quartier adresse les demandes suivantes au requérant :

- Augmenter le nombre de cases mises à la disposition de la population de façon à maintenir la proportion d'environ 40% de cases accessibles au public;
- Favoriser le transport durable dans le quartier par des mesures incitatives auprès des résidants et des commerçants de l'immeuble;
- Compenser les inconvénients et irritants vécus par les résidants touchés par les travaux.

7. Options soumises au vote

Options	**Nombre de votes**
1	5
2	0
3	1
Abstention	1
Total	7

8. Description des options

Option 1 : Recommander d'approuver le projet de règlement sans modification

Option 2 : Recommander d'approuver le projet de règlement avec modification

Option 3 : Recommander de ne pas approuver le projet de règlement

9. Questions et commentaires du public	**Nombre de personnes présentes : 13** **Nombre d'intervenants : 8**

Questions du public :

- **À quoi vont servir les nouveaux stationnements? Pour quelle raison éprouve-t-on le besoin d'en ajouter**? *Réponse du requérant : Au départ il y avait 78 stationnements qui étaient prévus au projet dont une trentaine devaient être réservés pour la population en général (clients des commerces ou résidants du quartier lors des périodes de déneigement l'hiver). Lorsque la vente de condos a débuté, il y a eu des demandes des acheteurs d'avoir des espaces de stationnement supplémentaires. Le choix était donc de condamner les 30 espaces de stationnement mis à la disposition de la population ou de construire des espaces de stationnement supplémentaires. Suite aux modifications, une trentaine d'espaces de stationnement resteront disponibles pour la population. Il est également prévu de réserver un ou des espaces pour Communauto. Par ailleurs, la Ville a exigé la construction d'un bassin de rétention souterrain pour les eaux de pluie. Cela a nécessité de creuser davantage. L'opportunité s'est alors présentée de construire un étage de stationnement supplémentaire. Les travaux de dynamitage sont maintenant terminés.*
- **Où sont situées l'entrée et la sortie du garage souterrain?** *Réponse de la Ville : sur la rue Philippe-Dorval.*
- **S'il y a 30 espaces pour la population que les gens pourront utiliser lors des opérations de déneigement, comment seront-ils attribués?** *Réponse du requérant : contrairement aux espaces achetés par les propriétaires des condos, les 30 espaces réservés à la population ne seront pas attribués à des individus en particulier. Les citoyens pourront les utiliser le soir même des opérations de déneigement sur la base du premier arrivé, premier servi.*
- **Combien d'espaces Communauto sont prévus?** *Réponse du requérant : le nombre n'est pas encore déterminé. Le ou les espaces Communauto feront partie des 30 cases réservées à la population.*
- **Pourquoi tenir cette consultation alors que le trou est déjà creusé?** *Réponse de la Ville : si la population décidait par référendum de refuser le projet, il faudrait bétonner le dernier étage de stationnement. Le requérant pensait que le plan de construction était pour ce qui paraissait à l'extérieur et non pour les plans intérieurs. Or, le plan de construction doit être en tout point conforme au règlement, d'où la présente consultation.*
- **Est-ce qu'il y aurait la possibilité d'ajouter 30 autres espaces de stationnement pour la population (60 en tout) dans le trou déjà creusé, ou de creuser davantage?** *Réponse du requérant : cela n'est pas envisagé. Le nombre d'espaces sera déjà maximisé avec l'ajout de l'étage de stationnement prévu dans le projet de modification. Ajouter 30 autres espaces de stationnement impliquerait de creuser davantage et de demander à la Ville une nouvelle modification règlementaire qui nécessiterait une autre consultation publique.*
- **Une fois la construction terminée, est-ce que les citoyens vont retrouver les espaces de stationnement sur rue, autour de l'immeuble?** *Réponse de la Ville : il y a quatre ou cinq cases qui vont être retirées sur la rue Richelieu à cause de poteaux d'Hydro-Québec qui doivent être relocalisés dans l'emprise de rue. Le chiffre exact de cases qui seront retirées est sous toute réserve.*
- **Est ce que les poteaux vont changer de côté de rue?** *Réponse de la Ville : non, les poteaux vont rester du même côté. Ils seront déplacés dans l'emprise de rue, par un renflement de trottoir (élargissement de trottoir) pour respecter la distance de sécurité exigée par Hydro-Québec entre l'immeuble et les poteaux.*

Commentaires du public :

- Une citoyenne du quartier considère que d'ajouter un étage de stationnement risque d'augmenter la circulation automobile dans le quartier alors que le transport actif devrait être le type de transport à favoriser. Les logements de type penthouse attirent des gens qui ont plusieurs voitures. Cela ne concorde pas avec l'âme du quartier. Elle se dit contre le projet de modification.
- Un citoyen, résidant du quartier mentionne qu'il a tenté à deux reprises d'entrer dans le quartier par la rue Philippe-Dorval, mais celle-ci était obstruée par les travaux du chantier. Il se demande comment les pompiers pourraient passer si jamais il y avait un incendie et considère désagréable de devoir faire le tour par le Vieux-Québec pour entrer dans le quartier. *Réponse du requérant : il s'agit d'une utilisation temporaire de la rue qui a été autorisée par la Ville.*
- Un citoyen, propriétaire de l'hôtel Château des Tourelles, se dit en faveur du projet. Il est satisfait de la construction de l'immeuble qui va embellir cet endroit. Les changements apportés sont souterrains, donc cela ne pose pas de problème. Il considère qu'il s'agit d'un projet de quartier intéressant et que l'ajout de places de stationnement n'aura pas d'impact important sur la circulation. Le plus difficile a été l'impact des travaux de dynamitage qui ont occasionné des fissures sur son immeuble de la rue Saint-Jean et sur son condo de la rue Lockwell. Il appuie malgré tout le projet.
- Une citoyenne, résidante du quartier, considère que le processus de dynamitage n'a pas été transparent. Dans son cas, elle a pris connaissance du dynamitage lors de la première secousse.
- La même citoyenne s'inquiète de la sécurité sur la rue Philippe-Dorval, étant donné l'accroissement de la circulation et la faible visibilité pour les autos qui sortiront de l'immeuble. *Réponse de la Ville : il y a toujours une analyse qui est faite par le bureau du transport de la Ville concernant la localisation des portes d'entrée et sortie de stationnement. Complément du requérant : il est possible d'installer un grand miroir qui permet aux gens qui sortent du stationnement de voir s'il y a des voitures qui arrivent.*

- La directrice de la SDC Faubourg Saint-Jean mentionne qu'elle est en faveur de l'ajout des places de stationnement, car cela permettra de rendre accessibles 30 cases pour les résidants la nuit lors des opérations de déneigement, mais aussi durant la journée pour les clients des commerces de la rue Saint-Jean. Cela sera un plus pour le quartier et cela enlèvera de la pression sur le stationnement sur rue.
- Une citoyenne, résidante du quartier, mentionne que de l'avis des gens qui ont signé la pétition, le processus de dynamitage n'a pas été transparent. Elle a eu beaucoup de dégâts et n'a pas eu le temps de prendre des photos. Elle considère que s'il y a des espaces de stationnement supplémentaires, cela devrait être à ceux qui ont subi les conséquences du dynamitage d'en bénéficier et non aux nouveaux propriétaires de condos. Une autre citoyenne appuie cette proposition.
- La même citoyenne considère inacceptable la façon dont les travaux de dynamitage ont été communiqués aux citoyens. Le dynamiteur a informé les citoyens le matin même et uniquement ceux résidant au rez-de-chaussée. Elle considère que la Ville a un rôle à jouer pour s'assurer que les citoyens soient informés. Ce type de dynamitage devrait être interdit dans les quartiers centraux. Elle considère que les stationnements supplémentaires ne devraient pas être permis tant qu'il n'y a pas de bénéfice négocié pour les résidants autour. Elle suggère de demander au promoteur de réserver des cases pour les résidants de la zone de vignettes 1.

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions des administrateurs du conseil de quartier :

- **Qu'en est-il des demandes faites lors de la dernière consultation publique? Est-ce que le promoteur en a tenu compte?** *Réponse de la Ville : il n'est pas possible de répondre précisément. Il faudrait identifier chaque demande. Toutefois, le projet actuel répond en grande partie aux demandes qui ont été faites depuis 15 ans concernant ce site.*
- **Quel sera l'usage de l'espace en dessous des maisons de ville?** *Réponse de la Ville : ce sera du stationnement.*
- **Au final, quel est le total des cases de stationnement ajoutées et combien seront accessibles pour la population du quartier?** *Réponse de la Ville : Au départ, il était prévu 78 cases de stationnement. Suite aux modifications, il y en aura 121. Cela fait donc un total de 43 cases de plus. Complément du requérant : Le nombre de cases accessibles pour le public est maintenu à 30. L'ajout des cases supplémentaires permettra de ne pas couper dans les cases prévues pour le public. Si d'autres cases ne sont pas vendues aux propriétaires des condos, elles pourront s'ajouter aux cases mises à la disposition du public, si la règlementation le permet.*
- **Comment seront positionnés les poteaux d'Hydro-Québec et comment s'assurer qu'ils n'empiéteront pas sur le passage des piétons?** *Réponse de la Ville : le trottoir actuel sera préservé et il y aura un élargissement afin d'y positionner les deux poteaux qui seront installés par Hydro-Québec.*
- **Est-ce que le bassin de rétention des eaux sera maintenu même sans l'ajout de l'étage de stationnement supplémentaire? Quelle est l'utilité du bassin de rétention?** *Réponse de la Ville : oui, le bassin sera maintenu. C'est une exigence de la Ville, basée sur des calculs d'ingénierie concernant la vitesse d'écoulement des eaux de pluie lors de grandes et petites crues (nombre x de litres à la seconde). Ce sont des nouvelles façons de faire dans les municipalités qui ont pour but de préserver les cours d'eau et diminuer l'impact de l'imperméabilisation des sols.*
- **Combien y a-t-il d'unités dans l'immeuble et combien sont vendues?** *Réponse du requérant : 84 unités dont 80% sont vendues à ce jour.*
- **Est-ce que le promoteur s'engage à maintenir les 30 cases accessibles pour le public?** *Réponse du requérant : oui.*
- **Si le nombre d'étages de stationnement était maintenu à deux au lieu de trois, est-ce que les 30 cases accessibles pour le public pourraient être maintenues?** *Réponse du requérant : non, c'est pourquoi, il est demandé d'ajouter un étage de stationnement supplémentaire.*

Commentaires des administrateurs du conseil de quartier :

- Un administrateur mentionne qu'il est inconfortable avec le fait de consulter alors que le creusage est déjà terminé. Il est favorable à l'ajout des cases de stationnement supplémentaires, car cela permettra de ne pas encombrer les rues.
- Le même administrateur aurait souhaité un plus grand retrait du 5e étage sur la façade de l'immeuble du côté de la rue Richelieu, comme cela avait été demandé lors de la dernière consultation publique.
- Un autre administrateur souligne qu'il trouve particulier de tenir une consultation alors que les travaux ont déjà commencé et que le trou est déjà creusé. Il tient à dénoncer la méthode utilisée. Cependant, il est en faveur de l'ajout des cases de stationnement, car le quartier a besoin de stationnement.
- Une administratrice trouve dommage qu'il n'y ait pas une plus grande proportion des cases qui soient accessibles pour le public (clients des commerces durant la journée ou résidants du quartier le soir). Elle souhaite que le requérant augmente le nombre de cases accessibles à la population de façon proportionnelle au nombre total de cases ajoutées. En augmentant uniquement le nombre de cases pour les propriétaires de condos, on arrive à un ratio d'une case par logement, au lieu de 0,5 case précédemment. Cela nuit à l'étiquette d'écoquartier que l'on veut promouvoir pour le quartier. Elle cite en exemple des alternatives au stationnement mises en place par des promoteurs immobiliers à Montréal telles que le « passeport mobilité », qui permet d'offrir un an de laissez-passer au transport en commun et autres commodités plutôt que d'offrir une case de stationnement.

- Une autre administratrice considère également que le promoteur devrait allouer une plus grande proportion de cases pour le public. Auparavant, il y avait 48 cases sur 78 qui étaient réservées aux propriétaires de condos de l'immeuble. Avec l'ajout des cases supplémentaires, il y aura 91 cases sur 121 qui seront réservées aux propriétaires de condos. Étant donné la perte de cases de stationnement sur la rue Richelieu, et considérant les désagréments causés par le dynamitage, elle propose d'augmenter le nombre de cases accessibles au public à 35, voire 40. Elle suggère que les gens qui résident dans le périmètre de sécurité du dynamitage et qui ont subi les désagréments aient un accès privilégié à ces cases. *Réponse de la Ville : la Ville ne peut exiger qu'un nombre de cases soit réservé à la population. Cela demeure à la discrétion du promoteur.*
- Un administrateur se demande comment favoriser les résidants du périmètre de sécurité, car il ne sera pas possible de contrôler leur provenance. Il suggère au promoteur de distribuer des passes de stationnement journalières aux citoyens touchés par le dynamitage, comme mesure de compensation.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire.

Approuvé par	**Préparé par**
Louis Dumoulin Président Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste 1er avril 2015	Marie Lagier Conseillère en consultations publiques Arrondissement de La Cité-Limoilou